

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-02

VILLE DE VETHEUIL

LE VENDREDI 31 JANVIER DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO. M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, , Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Philippe BEUGNON M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers : en exercice :	14
présents :	10
votants :	13
quorum :	8

EXCUSES - PROCURATIONS :

M. Laurent DUGAS donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
M. Olivier ROUCHE donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT
M. Thierry GARDIE donne procuration à Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

EXCUSE

M. Romuald SEITE

CONVENTIONBAC 2025-2027

Le SMSO propriétaire du bac piétonnier le « CATARINA » utilisé en période estivale par les communes de Vétheuil et Moisson propose de renouveler la convention de mise à disposition du bateau comme des pontons.

Après lecture et explication du contexte, les conseillers sont invités à prendre également connaissance du bilan 2024 du bac.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition du bateau CATARINA et des pontons avec le SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest).

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 04/02/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 04/02/2025
Publié le : 04/02/2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2025

Application agréée E.legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2025

Application agréée E.legalise.com

99_DE-095-219506516-20250131-2025_02-DE